

## FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: TERMINATOR

Page 1

### SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.  
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD., UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896  
NOM DU PRODUIT..... TERMINATOR  
UTILISATION DU PRODUIT..... ANTI-FOAM  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE ..... CANUTECH (613) 996-6666

### SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:



CONTACT AVEC LA PEAU ..... UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ AVEC LA PEAU PEUT CAUSER LES EFFETS SUIVANTS: IRRITATION LÉGÈRE

ABSORPTION PAR LA PEAU ..... N.D.

CONTACT AVEC LES YEUX..... UN CONTACT DIRECT AVEC LE PRODUIT PEUT CAUSER LES EFFETS SUIVANTS: IRRITATION LÉGÈRE.

INHALATION..... L'INHALATION DES VAPEURS OU BROUILLARDS PEUT AVOIR LES EFFETS SUIVANTS: IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, MAL DE TÊTE, NAUSÉE.

INGESTION ..... PEUT-ETRE NOCIF SI INGÈRE.

EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË ..... VOIR CI-DESSUS

EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. N.D.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT N.D.

AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

### SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

| INGRÉDIENTS DANGEREUX | C.A.S. # | % | VLE | DL50 | CL50 |
|-----------------------|----------|---|-----|------|------|
| AUCUN                 |          |   |     |      |      |

### SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU ..... LAVER À L'EAU ET AU SAVON PAR PRÉCAUTION. SI L'IRRITATION DE LA PEAU PERSISTE, APPELER UN MÉDECIN.

CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER ABONDAMMENT À L'EAU. SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE, CONSULTER UN MÉDECIN SPÉCIALISTE.

INHALATION..... METTRE LA VICTIME À L'AIR LIBRE.

INGESTION ..... BOIRE 1 OU 2 VERRES D'EAU. CONSULTER UN MÉDECIN SI NÉCESSAIRE. NE JAMAIS RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

NOTES AU MÉDECIN ..... N.D.

### SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ ..... INFLAMMABLE

AGENTS D'EXTINCTION ..... EMPLOYER DES MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS AU FEU ENVIRONNANT.

POINT D'ÉCLAIR..... S.O.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... N.D.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... N.D.

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION..... N.D.

MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ..... PORTER UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION.

RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION ..... N.D.

PUISANCE EXPLOSIVE..... N.D.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE..... N.D.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ..... N.D.

ÉLECTROSTATIQUES .....  
 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX..... LA DÉCOMPOSITION THERMIQUE PEUT ENGENDRER DES MONOMÈRES ACRYLIQUES. VOIR SECTION 10.

**SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL..... PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE. GARDER LES PERSONNES À L'ÉCART DE L'ENDROIT DE L'ÉCOULEMENT/DE LA FUITE ET CONTRE LE VENT. LE MATÉRIEL PEUT CRÉER DES CONDITIONS GLISSANTES. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ATTENTION: VEILLEZ À NE PAS CONTAMINER LES ÉGOUTS ET LES EAUX NATURELLES. MÉTHODES DE NETTOYAGE ENDIGUER IMMÉDIATEMENT LES DÉVERSEMENTS AVEC DES MATIÈRES INERTES (SABLE, TERRE). METTRE EN RÉCIPENTS DISTINCTS LES LIQUIDES ET LES SOLIDES POUR RÉCUPÉRATION OU ÉLIMINATION .

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT..... EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS SE LAVÉR SOIGNEUSEMENT APRÈS MANIPULATION. GARDER LE RÉCIPENT BIEN FERMÉ. NE PAS RESPIRER LES VAPEURS, LE BROUILLARD OU LE GAZ. PEUT GÉNÉRER DU FORMALDÉHYDE À DES TEMPÉRATURES SUPÉRIEURES À 150 °C.  
 D'ENTREPOSAGE ..... ENTREPOSER À TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS LE RÉCIPENT D'ORIGINE. MAINTENIR LE RÉCIPENT FERMÉ.

**SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE**

CONTROLES D'INGENIERIE..... UTILISER UNE VENTILATION ASPIRANTE AYANT UNE VÉLOCITÉ DE CAPTURE MINIMALE DE 100 PIEDS/MINUTE (0.5 MÈTRES/SECOND) AU POINT DE DÉGAGEMENT DES VAPEURS. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCEPTION, L'INSTALLATION, L'EMPLOI ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CONSULTER L'ÉDITION COURANTE DU MANUEL INTITULÉ "INDUSTRIAL VENTILATION: A MANUAL OF RECOMMENDED PRACTICE" PUBLIÉ PAR L'AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS.  
 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU..... LE TYPE DE GANTS RECOMMANDÉS EST INDIQUÉ CI-DESSOUS. GANTS EN NEOPRENE.  
 PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE..... LUNETTES DE SÉCURITÉ AVEC PROTECTIONS LATÉRALES PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION COMPATIBLES AVEC LES APPAREILS RESPIRATOIRES UTILISÉS.  
 PROTECTION RESPIRATOIRE ..... CHAQUE FOIS QUE LES CONDITIONS EN MILIEU DE TRAVAIL NÉCESSITENT L'EMPLOI D'UN RESPIRATEUR, IL FAUT ADOPTER UN PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIR CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES 1910.134 DE L'OSHA ET Z288.2 DE L'ANSI OU L'ÉQUIVALENT. NON NÉCESSAIRE DANS LES OPÉRATIONS COURANTES. LÀ OÙ IL POURRAIT Y AVOIR DES VAPEURS ET/OU DES BROUILLARDS, IL FAUT PORTER UN RESPIRATEUR À ADDUCTION D'AIR FILTRÉ À DEMI-MASQUE APPROUVÉ PAR NIOSH (OU L'ÉQUIVALENT) CORRECTEMENT AJUSTÉ. LES RESPIRATEURS À ADDUCTION D'AIR FILTRÉ DEVRAIENT ÊTRE MUNIS DE CARTOUCHES APPROUVÉES PAR MSHA/NIOSH (OU L'ÉQUIVALENT) POUR LA PROTECTION CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES ET DE FILTRES N95. EN PRÉSENCE D'UNE BRUINE D'HUILE, ON DOIT UTILISER DES FILTRES R95 OU P95.  
 MESURES D'HYGIENE ..... LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE OU D'UTILISATION DE CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉES D'UN RINCE-OEIL.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE ..... LIQUIDE  
 APPARENCE & ODEUR..... COULEUR BLANC LAITEUX – LÉGÈRE ODEUR  
 LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE ..... N.D.

|  |         |
|--|---------|
| DENSITÉ.....                           | N.D.    |
| TENSION DE VAPEUR (MMHG).....          | N.D.    |
| DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....         | N.D.    |
| TAUX D'ÉVAPORATION .....               | N.D.    |
| POINT D'ÉBULLITION .....               | N.D.    |
| POINT DE CONGÉLATION .....             | 0°C     |
| PH .....                               | 7       |
| SOLUBILITÉ (% DE W/W) .....            | SOLUBLE |
| COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU ..... | N.D.    |

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|   |   |
|---|---|
| STABILITÉ .....                           | STABLE.   |
| CONDITIONS À ÉVITER .....                 | NE PAS CONGELER.  |
| INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)..... | IL N'Y A AUCUNE INCOMPATIBILITÉ CONNUE POUR CE PRODUIT.   |
| PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....  | APRÈS L'ÉVAPORATION DE L'EAU, LA COMBUSTION VA PRODUIRE: OXYDES DE CARBONE; OXYDES DE SILICIUM.; FORMALDÉHYDE.; LE MONOXYDE DE CARBONE EST TRÈS TOXIQUE PAR INHALATION; LE DIOXYDE DE CARBONE, EN CONCENTRATION SUFFISAMMENT ÉLEVÉE, PEUT AGIR COMME UN GAZ ASPHYXIANT. LA SUREXPOSITION AIGUË AUX PRODUITS DE LA COMBUSTION PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. CE PRODUIT CONTIENT DU MÉTHYLPOLYSILOXANE QUI SERA SUSCEPTIBLE DE GÉNÉRER DU FORMALDÉHYDE À ENVIRON 300 DEGRÉS FAHRENHEIT (150'C) ET PLUS, DANS DES ATMOSPHÈRES CONTENANT DE L'OXYGÈNE. LE FORMALDÉHYDE EST UN SENSIBILISANT DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES, UN IRRITANT DES YEUX ET DE LA GORGE, UN TOXIQUE AIGUË, ET IL A ÉTÉ CLASSÉ PAR LE PROGRAMME DE TOXICOLOGIE NATIONAL DES ÉTATS-UNIS EN TANT QUE CANCÉRIGÈNE HUMAIN RECONNU. |
| POLYMÉRISATION DANGEREUSE .....           | NE SE PRODUIRA PAS  |

**SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| LIMITES D'EXPOSITION .....                | N.D.                           |
| DL50.....                                 | N.D.                           |
| CL50.....                                 | N.D.                           |
| POUVOIR IRRITANT .....                    | VOIR SECTION 2                 |
| SENSIBILISATION AU PRODUIT.....           | N.D.                           |
| CANCÉROGÉNICITÉ .....                     | AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. |
| EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....           | AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. |
| TÉRATOGENICITÉ.....                       | AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. |
| MUTAGÉNICITÉ .....                        | AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. |
| PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES ..... | AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. |
| TOXICITÉ CHRONIQUE.....                   | VOIR SECTION 2.                |

**SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

|                        |      |
|------------------------|------|
| INFORMATION ÉCOLOGIQUE | N.D. |
|------------------------|------|

**SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ..... | ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES. |
|--------------------------------|--|

**SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

|   |                 |
|---|-----------------|
| DÉSIGNATION OFFICIELLE                  | S.O.            |
| CLASSIFICATION DE TMG.....              | NON REGLEMENTE. |
| NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT..... | S.O.            |
| GROUPE D'EMBALLAGE.....                 | S.O.            |

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

CLASSIFICATION SIMDUT ..... CE PRODUIT N'EST PAS UN PRODUIT CONTRÔLÉ SELON LE SIMDUT.  
CONFORMITÉ DE CPR..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU  
CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

**SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS**

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613)  
- 744-8896

DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE

S.O. = SANS OBJET

L